Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire

www.snepfsu-amiens.net

AMIENS

Bulletin académique

Septembre 2017 n° 203

SPECIAL Rentrée 2017

Sommaire:

P 1 : Edito
P 2 et 3: le SNEP et la Formation académique
P 4 : 3,2,1… Validez !
P 5 : Le PAF du SNEP - Syndicalisation
P 6 : Hauts de France, EPS et sport scolaire - PPCR : c'est parti !

Edito

Un premier bilan ?

Calme plat dans la quasi-totalité des établissements scolaires, après cette première rentrée de l'ère Macron, qui a quand même déjà réussi à mettre dans la rue des centaines de milliers de personnes à propos des ordonnances sur le code du travail.

Les annonces du nouveau Ministre de l'Education Nationale n'ont guère soulevé de vagues, certaines étant plutôt bien accueillies : remise en cause d'une partie de la réforme du collège, limitation du nombre d'élèves en CP dans les REP+, retour à la semaine des 4 jours dans le primaire… mais rien sur les programmes EPS au collège ni sur sa place au brevet des collèges.

Toutefois, à bien y regarder, ce sont des mesures à coût constant et parfois au détriment de dispositifs intéressants (plus de maîtres que de classes dans le primaire), l'Etat n'étant pas disposé à investir davantage dans le Service Public d'Education et plus largement dans la fonction publique.

Il y voit même une possibilité de faire des économies dans les dépenses publiques : suppressions des contrats aidés, augmentation de la CSG pour les retraités et non compensée pour l'instant pour les fonctionnaires, rétablissement de la journée de carence, gel du point d'indice malgré le réchauffement climatique, report possible de la mise en œuvre de PPCR.
Toujours les mêmes vieilles recettes et les mêmes boucs émissaires (les fonctionnaires), responsables tout trouvés d'une partie des déficits publics.
Comment s'étonner dès lors du peu d'attractivité de nos métiers et du déficit de certaines disciplines qui n'arrivent pas à pourvoir tous les postes ouverts aux concours de recrutement ?

Afin d'exprimer leur ras le bol et dans la perspective des prochaines négociations salariales, les fédérations de fonctionnaires (dont la FSU) ont lancé **un appel à la grève le mardi 10 octobre 2017 à laquelle le SNEP vous invite à participer massivement.**

C'est donc dans un contexte général contrasté que démarre une nouvelle année scolaire pour laquelle nous allons toutes et tous nous dépenser sans compter, malgré des conditions climatiques qui laissent sans voix nos jeunes collègues venus des académies du sud. Qu'ils soient rassurés, ils ne sont pas les seuls…

Les militants du SNEP Amiens vous souhaitent une bonne année scolaire.

Michel Guélou

Le SNEP AMIENS à l'origine des formations promotionnelles de l'académie *(Capeps et Agreg internes)* :

Pourquoi, comment et avec quelles conséquences ?

Tout d'abord, pourquoi un tel article ?

Il ne s'agit pas de nostalgie de la part des auteurs qui sont en retraite ou en passe de la prendre. Même si la FPC et les formations promotionnelles perdurent dans l'Académie d'Amiens, les moyens et la dynamique professionnelle ne sont plus ce qu'ils étaient. Il faut simplement se souvenir, dans une période où nombre d'acquis sociaux sont remis en cause, que **toutes les avancées sont le fruit de luttes collectives.**

Un éclairage sur cette question nécessite de revenir sur le contexte des années 80-90. Nous verrons comment le SNEP a impulsé la mise en place les formations promotionnelles et les conséquences sur l'ensemble des dispositifs de formation.

Le contexte syndical :

Depuis que le SNEP existe il a toujours articulé les batailles pédagogiques, corporatives et politiques pour la défense et la promotion de la discipline et de ses enseignants (1).

De ce point de vue le SNEP Amiens a toujours été en pointe pour concevoir, construire, et intervenir dans les dispositifs de formation des enseignants d'EPS. Dans l'académie, les batailles menées pour la création de l'UFR STAPS (2), la mise en place d'une réelle formation continue (3), ainsi que l'engagement pédagogique des militants du SNEP ont contribué aux succès obtenus sur le champ des formations. De ce fait de nombreux militants syndicaux sont devenus formateurs et de nombreux militants pédagogiques des militants syndicaux. Malgré les exceptions à cette règle nous pouvons affirmer que les orientations, les valeurs et l'engagement étaient largement partagés.

Les mises en place des divers dispositifs de formation se sont faites selon les opportunités, le contexte du moment ou les personnes. Parfois **en collaboration** avec l'institution (MAFPEN, IPR, services rectoraux) ou **dans la confrontation**, en utilisant les stages de formation syndicale, les manifestations, les pétitions, les entrevues...

Le contexte institutionnel :

Le SNEP Amiens s'est souvent appuyé sur la parution de certains textes que les "autorités" académiques, pour diverses raisons, tardaient à mettre en œuvre. Cette réactivité du SNEP lui a souvent donné une longueur d'avance.

Citons parmi les textes inhérents aux formations promo :

- A partir du 10 juillet 89 (loi Jospin d'orientation sur l'éducation), mise en place des Instituts de Formation des Maîtres (IUFM)... incluant les Professeurs des lycées et collèges avec le volet PLC2 dans un 1er temps et PLC1 (en IUFM) en 1992.
- En 1989 : parution du décret annonçant la création de l'agrégation interne pour l'EPS.
- En 1989 : création du CAPEPS interne.

Dès 89-90 ces nouveaux concours étaient créés mais ni la MAFPEN ni l'IUFM n'avaient prévu de moyens pour former le personnel afin de s'y présenter avec quelque chance de réussite.

La mise en place des formations promotionnelles par le SNEP Amiens.

C'est dans ce contexte que le SNEP Amiens a mis en place deux stages syndicaux à destination des collègues MA pour le CAPEPS interne et un stage syndical pour l'agrégation interne. Parallèlement, pendant deux ans, des soirées décentralisées de préparation aux concours ont été mises en place. Les interventions étaient bénévoles et le bulletin académique du SNEP servait de relais info pour l'organisation de ces actions. Celles-ci répondaient vraiment à une attente des collègues car les taux de remplissage étaient importants.

Dans le même temps le SNEP intervenait pour une prise en charge de ces formations au sein de l'institution.

Quelles conséquences pour les collègues et pour l'EPS ?

Nous évoquerons principalement :

- Des pourcentages de réussite très satisfaisants aux deux concours dès les premières années... avec quelques cuvées exceptionnelles par la suite.
- De réelles transformations dans les pratiques enseignantes des collègues ayant suivi ces formations, qu'ils aient réussi ou pas leur concours. Pour ceux qui échouaient, les transformations concrètes de leurs pratiques renforçaient leurs chances de réussite les années suivantes. Nous avons toujours considéré que les épreuves des concours internes contenaient une dimension professionnelle génératrice de vrais compétences de terrain : nous avons toujours priorisé cette dimension, pour la réussite des collègues et pour la transformation des pratiques.
- Certains des collègues passés par ces formations se sont impliqués dans la vie syndicale, certains dans les formations, parfois les deux.
- Pour les formateurs de la 1ere heure, leur travail de conception (contenus, méthodes) et d'animation, leur travail en équipe de formateurs disséminés dans l'académie... ont largement contribué au développement de leurs compétences de formateurs, réinvesties pas la suite dans les autres champs de la formation.
- Ainsi, quasi naturellement, lorsque les années suivantes l'institution a mis en place les préparations aux concours internes, ces contenus, ces méthodes et ces intervenants ... ont constitué la pierre angulaire de ces nouveaux dispositifs.

Nous pensons aujourd'hui, avec un peu de recul, que cette reconnaissance concédée a créé les conditions pour que le potentiel formation de ces militants du SNEP, a permis leur présence importante dans tous les dispositifs novateurs qui ont suivi et qu'ils ont largement contribué à créer. Citons à titre d'exemples : les FLIEP (formation locale à l'initiative des équipes pédagogiques, audit et mise en projets des équipes EPS), la formation des formateurs, la formation des conseillers pédagogiques, les groupes de réflexion sur LAAé et LAAE (transversaux ou par APSA)...

Cette toute première étape de la mise en place des formations promotionnelles a été fondatrice de la "belle époque" des formations des enseignants d'EPS dans l'académie d'Amiens.

En guise de conclusion. Nous ne sommes pas adeptes du "c'était mieux avant". Cette histoire d'une courte période des formations des enseignants d'EPS dans l'académie d'Amiens est un vivant exemple d'un moment clé où les enseignants d'EPS ont pris leur propre cause à bras le corps, comme concepteurs et acteurs.

Cathy PATINET, Thierry PATINET, JC CASTAGNINO (4)

(1) Cf le livre de Guilhem Véziers : "Une histoire de l'EP 1880-2002 : la force du militantisme"
(2) Avec entre autres l'organisation d'un colloque national à Amiens, déterminant pour la création de l'UFR.
(3) Poursuivis plus récemment par la mise en place des dispositifs LAAé (lire l'activité adaptative des élèves) et LAAE (lire l'activité adaptative des enseignants).
(4) Les signataires de l'article ont été à l'origine de quasiment tous les dispositifs de formation dans l'Académie d'Amiens et de leur animation. Cette réussite n'a été possible que grâce à l'engagement de nombreux collègues formateurs, responsables de secteurs FPC qui n'étaient pas tous au Snep,... et parfois la reconnaissance voire la complicité de certains membres de l'institution.

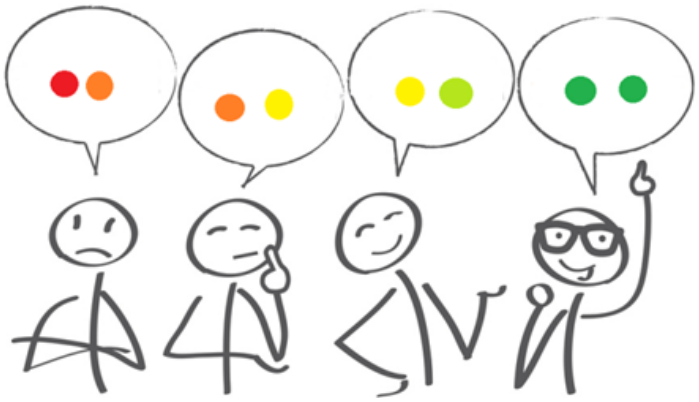

3, 2, 1… Validez !

Le BO spécial n°11 du 2 novembre 2015 rappelle que « toutes les matières participent à l'acquisition et à la validation de l'ensemble des domaines du nouveau socle commun ». Qu'en est-il vraiment dans les établissements ?

Lors du mois de juin dernier, nous avons toutes et tous dans les collèges été confrontés à la validation des acquis de fin de cycle 3 et 4.
De nombreuses et diverses façons de procéder laissent apparaitre plusieurs dangers pour notre discipline.

Si dans certains cas la concertation a donné lieu à un consensus représentatif du niveau réel de l'élève, dans d'autre cas le résultat final pose question.

Explications :

Au moment de faire la synthèse de l'ensemble des évaluations réalisées lors du cycle, difficile de se mettre d'accord. Certaines matières ont plusieurs évaluations enregistrées et touchent beaucoup de domaines alors que d'autres n'affichent parfois qu'une évaluation dans un ou deux domaines seulement.
Dans certains collèges, on demande alors à chaque matière de donner son avis pour « son domaine » (D1.1 pour le français, D1.3 pour les mathématiques…) L'EPS se partage bien souvent le D1.4 « Langages des arts et du corps » avec l'art plastique. L'esprit du BO 2015 est bien loin !

Dans d'autres cas, il n'y a pas vraiment de concertation, c'est l'ordinateur qui fait le travail. Grâce à une fonctionnalité de Pronote, un algorithme calcule tout seul le bilan pour chaque élève. Le logiciel se montre très bienveillant envers les élèves. Pour exemple, un élève ayant 1 point rouge, 1 point jaune et 1 point vert pour un domaine se retrouve au final avec 1 point vert (acquis) pour le domaine. Il est alors très facile d'obtenir d'excellents taux de réussite pour l'établissement.

Au-delà de cette bienveillance, ce qui inquiète davantage est le fait qu'il a été constaté que lors de ce calcul pour le bilan de fin de cycle 3, des coefficients sont appliqués à chaque matière selon sa représentativité à l'examen du DNB. Les évaluations des matières dites « fondamentales » prennent alors le dessus. L'EPS n'ayant pas d'épreuve officielle à part entière au DNB, elle ne pèse alors que très peu dans le calcul. Se pose donc ici la question de la place et du rôle de notre discipline dans la réforme du collège.

Entre bienveillance extrême et cloisonnement des disciplines, le constat a de quoi entacher la volonté de faire participer à parts égales toutes les disciplines à la réforme du Collège.

Il nous faudra rester vigilants et informés pour cette rentrée afin que le travail réalisé dans les équipes EPS pèse dans les processus de validation.

Mathieu Brigaldino

Le PAF du SNEP

Fidèle à sa politique de stages de formation syndicale qui sont autant d'occasions de se rencontrer et d'échanger sur le métier, le SNEP a d'ores et déjà programmé un certain nombre de stages dont vous trouverez le détail ci-dessous. Certaines dates et lieux sont encore à préciser.

Il n'est pas inutile de rappeler que ces stages sont ouverts à toutes et à tous, syndiqués-es ou pas, et qu'ils sont de droit (on ne peut pas vous le refuser), à condition de s'y inscrire un mois à l'avance.

Dates	Intitulés	Date limite d'inscription	Lieux et horaires	Responsable
Mardi 14/11/2017	TZR	14/10/2017	Collège de Chaulnes 9h-16h30	Guillaume Ancelet
Jeudi 23/11/2017	Mouvement inter académique	23/10/2017	Lycée Delambre d'Amiens 9h-16h30	Florence Danquigny
Fin janvier 2018 (dates à préciser)	Réforme du collège- validation du socle commun - programmes EPS au collège- EPS et DNB- DHG	Avant les vacances de Noël	Un stage par département 9h-16h30	David Cacheux- Nicolas Goralczyk- Michel Guélou
Mars 2018 (date à préciser)	Agir dans l'établissement scolaire	Février 2018	Oise (lieu à préciser)	Michel Guélou
Mars 2018	Mouvement intra académique	Février 2018	Somme (lieu à préciser)	Florence Danquigny

D'autres stages organisés par la FSU peuvent également nous intéresser. Pour y participer il suffit d'utiliser la même procédure. Dès que nous aurons les dates, nous vous les communiquerons.

Modalités d'inscriptions sur le site du Snep Amiens à la rubrique « Stages »

Syndicalisation : des nouveautés !

Le SNEP est reconnu pour sa représentativité liée aux résultats obtenus aux élections professionnelles (88.5% dans l'académie d'Amiens) et à son taux de syndicalisation (25%). Il est donc important d'asseoir cette représentativité en adhérant massivement au SNEP. Sans syndiqués-es le syndicat n'existe pas !

Deux nouveautés cette année :

1. Possibilité de payer sa cotisation syndicale en **8 mensualités**, le dernier prélèvement s'effectue en juin 2018. Selon l'échelon, le corps et le grade, cela représente entre 12.50 et 41.75 euros par mois, sans tenir compte de la réduction d'impôt (ou du crédit d'impôt) de 66% de la cotisation.

2. Possibilité d'adhérer très prochainement **en ligne** à partir du site du SNEP national

Pour toute information complémentaire, contactez la trésorière académique Isabelle Font dont vous trouverez les coordonnées sur la fiche de syndicalisation jointe au bulletin académique.

Hauts de France, EPS et sport scolaire.

La fusion des régions Picardie et Nord-Pas de Calais en une nouvelle région Hauts de France a des répercussions sur des dossiers qui touchent plus particulièrement l'EPS et le sport scolaire dans les lycées/LP : Installations sportives, aide à la pratique de l'EPS des lycéens, sport scolaire et transports scolaires.

Afin d'anticiper ces changements, les bureaux académiques du SNEP d'Amiens et de Lille se sont rencontrés fin juin 2017 à Lille afin de lister les dossiers communs que nous aurons à traiter spécifiquement.

Contenu des échanges :

- Organisation des relations entre les 2 SNEP : création de mailing listes
- « SNEP hauts de France » du Conseil Fédéral Régional de la FSU,
- « sport scolaire » : depuis la disparition de la carte cursus (ex région Picardie) en 2016, perte de près de 30% de licencié(e)s en lycées / LP . 9463 licenciés cette année contre 13054 l'an dernier soit -3591 licenciés. Au niveau national, l'académie d'Amiens est la seule académie dont le nombre de licenciés est en baisse.
- « formation initiale et continue »
- concertation entre les webmasters des listes SNEP académiques pour un dossier « politique du conseil régional Hauts de France »

Il est à noter que malgré de nombreuses sollicitations auprès de Manoëlle Martin, vice-présidente du CR des Hauts de France en charge des lycées, nous n'avons encore obtenu aucune réponse à nos demandes de rencontre. Il y a pourtant matière à échanger…

PPCR : c'est parti !

Le Parcours Professionnel, Carrière et Rémunérations entre en application le 1/09/2017.

Il comprend deux volets :

1. Un volet reclassement dans une nouvelle carrière (et de nouvelles grilles indiciaires) + création de la classe exceptionnelle
2. Un volet évaluation avec, dans un premier temps, des RDV de carrière aux 6ème et 8ème échelons puis, dans un deuxième temps, au 9ème échelon (+ 2 ans d'ancienneté) pour l'accès à la hors classe.

Les textes réglementaires concernant la nouvelle carrière continuent de paraître. Il faudra quelques années pour que le dispositif trouve sa vitesse de croisière.

Avec le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence et l'augmentation de la CSG pour l'instant non compensée , tout report du calendrier PPCR (comme le laisse entendre le gouvernement) serait une mauvaise nouvelle de plus pour les enseignants dont le pouvoir d'achat s'est fortement dégradé au cours des décennies précédentes.

Des batailles syndicales sont encore à mener pour une véritable revalorisation de nos métiers. Nous ne pourrons les mener qu'ensemble.

Rappel : Journée de GREVE Unitaire dans la Fonction publique
le mardi 10 Octobre

Toutes les informations sur les revendications et les horaires des manifestations sur le site du Snep Amiens